



## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT



NON RATIFIÉ

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT**, tenue le **19 janvier 2026**, à **19h00**, en la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 88, boulevard de Bromont, à Bromont :

Étaient présents les conseillères et conseillers **MANON GAUMOND, CLAIRE MAILHOT, LUCIE RIENDEAU, MARTIN LAVOIE, MATHIEU LYMBURNER ET PATRICK MÉTIVIER.**

Le tout formant quorum sous la présidence de la mairesse **MICHELLE CHAMPAGNE.**

Madame **CHRISTINE CHARTIER**, directrice générale par intérim, monsieur **STÉPHANE BROCHU**, directeur de la Direction des services administratifs et du soutien à l'organisation et trésorier, monsieur **STEVE MÉDOU**, directeur de la Direction de la gestion des actifs et des grands projets et Me **MARIE-PIER THERRIEN**, greffière adjointe étaient également présents.

<b>ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2026 À 19H</b>
---

	<b>1. PÉRIODE D'INFORMATION</b>
N.M.	1.1 Période d'information
2026-01-006	<b>2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</b>
	<b>3. PRÉSENTATION</b>
	3.1 Aucun
N.M.	<b>4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS</b>
	<b>5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL</b>
2026-01-007	5.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 8 décembre 2025
2026-01-008	5.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal du 17 décembre 2025 - Adoption du Programme triennal des dépenses d'immobilisations 2026-2027-2028
2026-01-009	5.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal du 17 décembre 2025 à la suite de la séance extraordinaire d'adoption du Programme triennal des dépenses d'immobilisations 2026-2027-2028
2026-01-010	5.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal du 12 janvier 2026 - Adoption du budget 2026
2026-01-011	5.5 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal du 12 janvier 2026 à la suite de la séance extraordinaire d'adoption du budget 2026
	<b>6. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL</b>
2026-01-012	6.1 Nomination des membres du conseil municipal au Comité de démolition pour la période du 19 janvier 2026 au 31 décembre 2026



## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

2026-01-013	6.2	Autorisation de contributions financières aux organismes de bienfaisance pour l'année 2026
2026-01-014	6.3	Participation des membres du conseil municipal aux différents congrès et colloques, renouvellement de l'adhésion à l'organisme sans but lucratif Les Gens d'affaires de Bromont (GAB) et renouvellement de l'adhésion à titre de membre de l'OBV Yamaska pour l'année 2026
2026-01-015	6.4	Modification de la résolution 2025-12-511 - Ajout d'un conseiller municipal à la composition du comité de sélection dans le cadre du processus de dotation pour le poste de directrice générale/directeur général de la Ville de Bromont
	<b>7.</b>	<b>RÈGLEMENTS</b>
2026-01-016	7.1	Adoption du Règlement 1014-01-2025 relatif à l'occupation du domaine public
2026-01-017	7.2	Adoption du Règlement 1031-29-2025 modifiant le Règlement 1031-2016, tel qu'amendé, relatif à la circulation et au stationnement
2026-01-018	7.3	Adoption du Règlement 1134-03-2025 modifiant le Règlement 1134-2023, tel qu'amendé, concernant la régie interne et la tenue des séances du conseil municipal
2026-01-019	7.4	Adoption du Règlement 1176-2026 décrétant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'année 2026
	<b>8.</b>	<b>AFFAIRES COURANTES</b>
	<b>8.1</b>	<b>DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS ET DU SOUTIEN À L'ORGANISATION</b>
2026-01-020	8.1.1	Adoption de la liste des déboursés au 31 décembre 2025
N.M.	8.1.2	Dépôt du rapport portant sur la vérification de l'optimisation des ressources (VOR) de la Ville de Bromont   Processus d'approvisionnement
2026-01-021	8.1.3	Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 28 115 000 \$ qui sera réalisé le 5 février 2026
2026-01-022	8.1.4	Annulation du financement par le fonds de roulement - Exercice financier 2025
2026-01-023	8.1.5	Annulation du financement à même la réserve des eaux - Exercice financier 2025
2026-01-024	8.1.6	Appropriation des dépenses dans le cadre du volet Projets particuliers d'amélioration du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Exercice financier 2025
2026-01-025	8.1.7	Versement de la contribution de la Ville de Bromont à la Société de développement économique de Bromont (SODEB) pour l'année 2026
2026-01-026	8.1.8	Versement de la contribution de la Ville de Bromont à Technum Québec pour l'année 2026
2026-01-027	8.1.9	Appropriation au poste de revenus reportés des carrières et sablières pour le financement en partie de projets autorisés lors de l'adoption du programme triennal en immobilisations 2026-2027-2028



## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

2026-01-028	8.1.10	Appropriation au poste de revenus reportés des parcs et terrains pour le financement en partie de projets autorisés lors de l'adoption du programme triennal en immobilisations 2026-2027-2028
2026-01-029	8.1.11	Appropriation à la réserve financière des eaux pour le financement en partie de projets autorisés lors de l'adoption du programme triennal en immobilisations 2026-2027-2028
2026-01-030	8.1.12	Appropriation à la réserve financière pour changements climatiques pour le financement en partie de projets autorisés lors de l'adoption du programme triennal en immobilisations 2026-2027-2028
2026-01-031	8.1.13	Emprunt au fonds de roulement pour le financement en partie de projets autorisés lors de l'adoption du programme triennal en immobilisations 2026-2027-2028
2026-01-032	8.1.14	Libération de surplus affecté lié à la construction de l'incubateur-accelérateur de la Société de développement économique de Bromont (SODEB)
2026-01-033	8.1.15	Confirmation au poste-cadre à durée indéterminée de directrice/directeur, Direction de la gestion durable du territoire
2026-01-034	8.1.16	Confirmation au poste-cadre à durée indéterminée de cheffe/chef de division - permis et inspection, Direction de la gestion durable du territoire
	<b>8.2</b>	<b>DIRECTION DE LA GESTION DES ACTIFS ET DES GRANDS PROJETS</b>
	<b>8.3</b>	<b>DIRECTION DU SERVICE DU GREFFE ET DES AFFAIRES JURIDIQUES</b>
2026-01-035	8.3.1	Octroi de contrat en gré à gré pour les travaux d'aménagement d'une aire de virage - rue des Frênes à Mécanique mobile l'Éclair inc. pour un montant de 108 374,59 \$, plus les taxes applicables (122-GGP-G-25)
2026-01-036	8.3.2	Annulation et remplacement de la résolution 2025-11-478 - Destruction de documents inactifs irrémédiablement détériorés
	<b>8.4</b>	<b>DIRECTION DE LA GESTION DURABLE DU TERRITOIRE</b>
N.M.	8.4.1	Dépôt de la liste des permis de construction du mois de décembre 2025
2026-01-037	8.4.2	Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du comité consultatif d'urbanisme du 9 décembre 2025
2026-01-038	8.4.3	2025-30171 : Révision : Approbation de plans – Construction d'une résidence unifamiliale isolée au 107, rue de Verchères
2026-01-039	8.4.4	2025-30167 : Approbation de plans – Construction de trois (3) bâtiments commerciaux dans le projet commercial intégré Les Sommets Bromont situé au 89, boulevard de Bromont
2026-01-040	8.4.5	2025-30168 : Approbation de plans – Rénovation d'un bâtiment commercial (Bloc B) dans le projet commercial intégré Les Sommets Bromont situé au 89, boulevard de Bromont
2026-01-041	8.4.6	2025-30169 : Approbation de plans – Ajout d'une porte double au bâtiment commercial situé au 570, rue Shefford – Stores Bromont
2026-01-042	8.4.7	2025-30170 : Approbation de plans – Agrandissement d'une résidence multifamiliale au 109, rue de Wolfe



## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

- |             |            |  |
|-------------|------------|--|
| 2026-01-043 | 8.4.8      | 2025-30172 : Approbation de plans – Construction d'une résidence unifamiliale isolée au 96, rue d'Adamsville   |
| 2026-01-044 | 8.4.9      | 2025-30141 : Adoption de la résolution finale visant à autoriser l'usage récréatif d'un bâtiment accessoire (yoga, pilates, reformer, méditation) au 821, rue Shefford, en vertu du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) |
| 2026-01-045 | 8.4.10     | Échange du lot 6 711 452 contre le lot 6 711 454, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, rue Unifix   |
|             | <b>8.5</b> | <b>DIRECTION DES RELATIONS AVEC LA COMMUNAUTÉ ET DE L'EXPÉRIENCE CITOYENNE</b>   |
| 2026-01-046 | 8.5.1      | Amendement aux autorisations de soutien et aux autorisations réglementaires dans le cadre des événements 2026 sur le territoire de la Ville de Bromont   |
|             | <b>8.6</b> | <b>DIRECTION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>   |
| 2026-01-047 | 8.6.1      | Autorisation de dépôt d'une demande d'aide financière pour la formation des pompiers pour l'année 2026   |
| 2026-01-048 | 8.6.2      | Autorisation des événements et causes appuyés par le Service de police pour l'année 2026   |
|             | <b>8.7</b> | <b>DIRECTION GÉNÉRALE</b>  |
| 2026-01-049 | 8.7.1      | Désignation de remplaçantes/remplaçants en cas d'absence au poste de directrice générale/directeur général   |
|             | <b>9.</b>  | <b>DÉPÔT DE DOCUMENTS ET CORRESPONDANCE</b>  |
| N.M.        | 9.1        | Dépôt du procès-verbal de la 443e assemblée de la Régie aéroportuaire régionale des Cantons-de-l'Est (RARCE), tenue le 4 décembre 2025   |
|             | <b>10.</b> | <b>AFFAIRES NOUVELLES</b>  |
| 2026-01-050 | 10.1       | Vente du lot 2 593 111, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, chemin de Gaspé   |
| N.M.        | <b>11.</b> | <b>DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS</b>   |
| 2026-01-051 | <b>12.</b> | <b>LEVÉE DE LA SÉANCE</b>  |

**N.M.**

### **PÉRIODE D'INFORMATION**

Avant le début de la séance :



## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

### Intervention de madame Manon Gaumond, conseillère municipale :

- Informe les citoyennes et citoyens d'un nouveau service à la division permis et inspections depuis le début de l'année 2026. Les rencontres avec les inspecteurs se feront désormais sur rendez-vous. Toutes les informations sont disponibles sur la page Facebook et le site Internet de la Ville de Bromont.

### Intervention de monsieur Mathieu Lymburner, conseiller municipal :

- Bonne année 2026 à tous. Les élus ont travaillé fort sur l'adoption du PTI et du budget 2026 et seront maintenant mieux à même d'adresser les sujets plus pointus par quartier.
- Annonce du retour des **soirées Pleine Lune gourmandes** dès le 31 janvier prochain.

### Intervention de madame Lucie Riendeau, conseillère municipale :

- Annonce du retour de **L'Espace bougeotte** (samedi et dimanche jusqu'à fin avril | 8h30 à 12h). Toutes les informations sont disponibles sur la page Facebook et le site Internet de la Ville de Bromont.

### Intervention de monsieur Patrick Métivier, conseiller municipal :

- Souligne la **Journée Bell Cause pour la cause**, qui aura lieu le 21 janvier prochain.

### Intervention de madame Claire Mailhot, conseillère municipale :

- Invite les citoyennes et citoyens à participer au **Marathon d'écriture d'Amnistie internationale**, qui aura lieu les 17 et 24 janvier prochain à la Bibliothèque Pauline Quinlan.

### Intervention de monsieur Martin Lavoie, conseiller municipal :

- Mot d'encouragement pour les skieurs de ski de fond. Dès qu'il y aura plus de neige, les sentiers seront damés, afin de permettre l'exercice de ce sport hivernal.

### Intervention de madame Michelle Champagne, mairesse :

- Invite les citoyennes et citoyens à participer à une séance d'information sur le **projet pilote MaaS** le 28 janvier prochain au Centre communautaire de Bromont (inscriptions requises). Toutes les informations sont disponibles sur la page Facebook et le site Internet de la Ville de Bromont.

**2026-01-006**

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**  
APPUYÉ PAR **LUCIE RIENDEAU**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal du 19 janvier 2026, avec la modification suivante :

- Ajout en affaires nouvelles du sujet suivant :
  - **10.1** Vente du lot 2 593 111, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, chemin de Gaspé

**N.M.**

### PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Personne ne se prévaut de la première période de questions.



INITIALES DU MAIRE  
INITIALES DU GREFFIER



## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

### 2026-01-007

#### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DÉCEMBRE 2025**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu copie au préalable du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 8 décembre 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR **MANON GAUMOND**  
APPUYÉ PAR **MARTIN LAVOIE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 8 décembre 2025.

**ADOPTÉE**

### 2026-01-008

#### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DÉCEMBRE 2025 - ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES D'IMMOBILISATIONS 2026-2027-2028**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu copie au préalable du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 17 décembre 2025 concernant l'adoption du Programme triennal des dépenses d'immobilisations 2026-2027-2028;

IL EST PROPOSÉ PAR **MANON GAUMOND**  
APPUYÉ PAR **MARTIN LAVOIE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 17 décembre 2025 concernant l'adoption du Programme triennal des dépenses d'immobilisations 2026-2027-2028.

**ADOPTÉE**

### 2026-01-009

#### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DÉCEMBRE 2025 À LA SUITE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE D'ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES D'IMMOBILISATIONS 2026-2027-2028**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu copie au préalable du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 17 décembre 2025 à la suite de la séance extraordinaire d'adoption du Programme triennal des dépenses d'immobilisations 2026-2027-2028;

IL EST PROPOSÉ PAR **MANON GAUMOND**  
APPUYÉ PAR **MARTIN LAVOIE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 17 décembre 2025 à la suite de la séance extraordinaire d'adoption du Programme triennal des dépenses d'immobilisations 2026-2027-2028.

**ADOPTÉE**



## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

**2026-01-010**

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JANVIER 2026 - ADOPTION DU BUDGET 2026**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu copie au préalable du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 12 janvier 2026 concernant l'adoption du budget 2026;

IL EST PROPOSÉ PAR **MANON GAUMOND**  
APPUYÉ PAR **MARTIN LAVOIE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 12 janvier 2026 concernant l'adoption du budget 2026.

**ADOPTÉE**

**2026-01-011**

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JANVIER 2026 À LA SUITE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE D'ADOPTION DU BUDGET 2026**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu copie au préalable du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 12 janvier 2026 à la suite de la séance extraordinaire concernant l'adoption du budget 2026;

IL EST PROPOSÉ PAR **MANON GAUMOND**  
APPUYÉ PAR **MARTIN LAVOIE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 12 janvier 2026 à la suite de la séance extraordinaire concernant l'adoption du budget.

**ADOPTÉE**

**2026-01-012**

### **NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AU COMITÉ DE DÉMOLITION POUR LA PÉRIODE DU 19 JANVIER 2026 AU 31 DÉCEMBRE 2026**

ATTENDU QUE le Comité de démolition à la Ville de Bromont est notamment composé de deux (2) membres du conseil municipal;

ATTENDU QUE la mairesse, suivant sa prérogative, procède à la nomination des membres du conseil municipal au sein du Comité de démolition pour la période du 19 janvier 2026 au 31 décembre 2026;

IL EST PROPOSÉ PAR **LUCIE RIENDEAU**  
APPUYÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De procéder à la nomination des membres du conseil municipal au Comité de démolition pour la période du 19 janvier 2026 au 31 décembre 2026, soit:

- Madame Manon Gaumond, conseillère municipale;
- Monsieur Martin Lavoie, conseiller municipal.

**ADOPTÉE**



## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

**2026-01-013**

### **AUTORISATION DE CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES AUX ORGANISMES DE BIENFAISANCE POUR L'ANNÉE 2026**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont peut, conformément à l'article 91, 1<sup>er</sup> alinéa, de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C -47.1), accorder une aide financière pour la création et la poursuite, sur son territoire ou hors de celui-ci, d'œuvres de bienfaisance, d'éducation, de culture, de formation de la jeunesse et de toute initiative de bien-être de la population;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont souhaite contribuer financièrement auprès de divers organismes pour l'année 2026 pour un montant n'excédant pas 29 000 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR **MATHIEU LYMBURNER**  
APPUYÉ PAR **MANON GAUMOND**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser les contributions financières auprès de divers organismes de bienfaisance pour l'année 2026 pour un montant n'excédant pas 29 000 \$.

D'autoriser le directeur de la Direction des services administratifs et du soutien à l'organisation et trésorier à approprier les montants nécessaires et à les affecter au paiement de ces dépenses.

**ADOPTÉE**

**2026-01-014**

### **PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AUX DIFFÉRENTS CONGRÈS ET COLLOQUES, RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION À L'ORGANISME SANS BUT LUCRATIF LES GENS D'AFFAIRES DE BROMONT (GAB) ET RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION À TITRE DE MEMBRE DE L'OBV YAMASKA POUR L'ANNÉE 2026**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont est membre de plusieurs associations et organismes, tant au niveau municipal que provincial et fédéral;

ATTENDU QUE ces organismes et associations tiennent annuellement des congrès, colloques, webinaires et ateliers qui favorisent le réseautage et les échanges avec d'autres élu(e)s, en plus d'offrir des formations diverses aux élu(e)s;

ATTENDU QUE plusieurs événements, webinaires et ateliers se dérouleront au courant de l'année 2026, notamment les Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec (UMQ);

ATTENDU QUE la Ville de Bromont est membre de l'organisme sans but lucratif « Les Gens d'affaires de Bromont » (GAB) dont l'objectif est de favoriser le développement et le rayonnement de la communauté d'affaires de la Ville de Bromont depuis 2010;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire renouveler son adhésion au montant de 20 \$ par personne à l'organisme GAB et permettre à tous les élu(e)s le désirant d'adhérer à l'organisme GAB pour l'année 2026;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire renouveler son adhésion annuelle au coût de 100 \$ à l'organisme OBV Yamaska;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal souhaitent participer à différents événements en lien avec leurs responsabilités en tant qu'élu(e)s;

IL EST PROPOSÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**  
APPUYÉ PAR **MATHIEU LYMBURNER**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Congrès et colloques



## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

D'autoriser la participation des élu(e)s aux différents congrès, colloques, webinaires et ateliers au courant de l'année 2026, particulièrement aux Assises annuelles de l'UMQ.

D'autoriser le directeur de la Direction des services administratifs et du soutien à l'organisation et trésorier à approprier les montants nécessaires, dont les frais d'inscription, l'hébergement, les repas ainsi que les déplacements et à les affecter au paiement de ces dépenses pour un montant n'excédant pas 10 120 \$.

### GAB et OBV Yamaska

De renouveler l'adhésion de la Ville de Bromont à l'organisme GAB et l'OBV Yamaska pour l'année 2026.

D'autoriser le directeur de la Direction des services administratifs et du soutien à l'organisation et trésorier à approprier les montants nécessaires aux renouvellements, et à les affecter au paiement de ces dépenses.

**ADOPTÉE**

## 2026-01-015

### **MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2025-12-511 - AJOUT D'UN CONSEILLER MUNICIPAL À LA COMPOSITION DU COMITÉ DE SÉLECTION DANS LE CADRE DU PROCESSUS DE DOTATION POUR LE POSTE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE/DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA VILLE DE BROMONT**

ATTENDU LA RÉOLUTION 2025-12-511;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite ajouter un conseiller municipal à la composition du comité de sélection dans le cadre du processus de dotation pour le poste de directrice générale/directeur général;

IL EST PROPOSÉ PAR **MATHIEU LYMBURNER**  
APPUYÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ajouter monsieur Martin Lavoie, conseiller municipal, à la composition du comité de sélection dans le cadre du processus de dotation pour le poste de directrice générale/directeur général.

**ADOPTÉE**

## 2026-01-016

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT 1014-01-2025 RELATIF À L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

ATTENDU QUE le Règlement 1014-2014 relatif à l'occupation du domaine public a été adopté par le conseil municipal lors de sa séance du 7 juillet 2014;

ATTENDU QU'un avis de motion, dépôt et présentation du présent règlement ont été donnés à la séance ordinaire du conseil municipal du 8 décembre 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR **MANON GAUMOND**  
APPUYÉ PAR **PATRICK MÉTIVIER**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le Règlement 1014-2014 relatif à l'occupation du domaine public.

**ADOPTÉE**

## 2026-01-017



## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT 1031-29-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1031-2016, TEL QU'AMENDÉ, RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT**

ATTENDU QUE le Règlement 1031-2016 relatif à la circulation et au stationnement a été adopté le 2 mai 2016;

ATTENDU QU'un avis de motion, dépôt et présentation du présent règlement ont été donnés à la séance ordinaire du conseil municipal du 8 décembre 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**  
APPUYÉ PAR **MATHIEU LYMBURNER**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le Règlement 1031-29-2025 modifiant le Règlement 1031-2016, tel qu'amendé, relatif à la circulation et au stationnement.

**ADOPTÉE**

**2026-01-018**

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT 1134-03-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1134-2023, TEL QU'AMENDÉ, CONCERNANT LA RÉGIE INTERNE ET LA TENUE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL**

ATTENDU QUE le Règlement 1134-2023 concernant la régie interne et la tenue des séances du conseil municipal a été adopté par le conseil municipal lors de sa séance du 11 mars 2024;

ATTENDU QU'un avis de motion, dépôt et présentation du présent règlement ont été donnés à la séance ordinaire du conseil municipal du 8 décembre 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**  
APPUYÉ PAR **MATHIEU LYMBURNER**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le Règlement 1134-03-2025 modifiant le Règlement 1134-2023, tel qu'amendé, concernant la régie interne et la tenue des séances du conseil municipal.

**ADOPTÉE**

**2026-01-019**

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT 1176-2026 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION ET LA TARIFICATION DE DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2026**

ATTENDU QU'un avis de motion, dépôt et présentation du présent règlement ont été donnés à la séance extraordinaire du conseil municipal du 12 janvier 2026;

IL EST PROPOSÉ PAR **PATRICK MÉTIVIER**  
APPUYÉ PAR **LUCIE RIENDEAU**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le Règlement 1176-2026 décrétant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'année 2026.

**ADOPTÉE**



## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

**2026-01-020**

### ADOPTION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS AU 31 DÉCEMBRE 2025

IL EST PROPOSÉ PAR **MARTIN LAVOIE**  
APPUYÉ PAR **MANON GAUMOND**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la liste des déboursés au 31 décembre 2025, au montant de **4 980 092,68 \$** à payer par le fonds d'administration, ladite liste se détaillant comme suit :

Caisse des déboursés :

Chèques	<b>371 516,59 \$</b>
ACCEO Transphère	<b>3 606 167,16 \$</b>

Paies nettes versées le :

11-12-2025	<b>440 579,82 \$</b>
25-12-2025	<b>561 829,11 \$</b>

Total : **4 980 092,68 \$**

**Faits saillants :**

Chèques	Montant	Description des paiements
7742	1 552 591,43 \$	Construction Gératek : construction Centre de gestion des actifs (CGA)
7566	334 398,92 \$	9352-9790 Québec inc : remboursement P2013-FGD29-Projet fiducie (rue Écurie)
7578	217 697,42 \$	Excavation M. Leclerc : remplacement de ponceaux majeurs
7708	149 184,46 \$	Groupe Allaire Gince infrastructures : travaux réaménagement Parc Grégoire
52986	79 844,68 \$	Beneva Assurance générale – Entreprise : renouvellement assurance biens 2025-2026
7583	78 527,24 \$	9278-0576 Québec inc : remboursement P2023-SOU-52 – Projet Soulange
7773	66 009,94 \$	Mazout G. Bélanger : essence véhicules ateliers municipaux – diesel pour génératrices
7610	65 199,97 \$	BFL Canada : renouvellement assurance automobile 2025-2026
7774	60 795,66 \$	Les Industries Halrai inc. : octroi de contrat pour achat d'une boîte mécanique
7738	58 407,31 \$	Les Amis des Sentiers : entente gestion 2026 Parc des Sommets et damage
7713	50 724,85 \$	Excavation St-Pierre & Tremblay : travaux remplacement aqueduc Boul. Bromont

D'autoriser le directeur de la Direction des services administratifs et du soutien à l'organisation et trésorier à approprier les montants nécessaires et à les affecter au paiement de ces dépenses.

**ADOPTÉE**

**N.M.**

### DÉPÔT DU RAPPORT PORTANT SUR LA VÉRIFICATION DE L'OPTIMISATION DES RESSOURCES (VOR) DE LA VILLE DE BROMONT | PROCESSUS D'APPROVISIONNEMENT

Le trésorier dépose le rapport portant sur la vérification de l'optimisation des ressources (VOR) de la Ville de Bromont | Processus d'approvisionnement, et ce, conformément à l'article 108.3 (4) de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

**2026-01-021**



## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

### RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 28 115 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 5 FÉVRIER 2026

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Bromont souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 28 115 000 \$ qui sera réalisé le 5 février 2026, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts	Pour un montant de \$
1118-2023 décrétant un emprunt de 13 210 000 \$ pour la construction d'une caserne sur la rue Shefford	191 430 \$
1130-2023 décrétant des dépenses en immobilisation de 4 865 000 \$ et un emprunt de 4 865 000 \$	140 000 \$
1135-2023 décrétant une dépense et un emprunt de 800 000 \$ pour la mise à niveau de l'installation de traitement des eaux usées	460 000 \$
1140-2024 décrétant des dépenses en immobilisations de 3 675 000 \$ et un emprunt de 3 675 000 \$	785 000 \$
1146-2024 modifiant le Règlement d'emprunt 1143-2024 décrétant une dépense et un emprunt de 3 755 000 \$ pour les travaux de la conduite d'eau potable sur le boulevard de Bromont, le remplacement de génératrice, des analyses préparatoires pour des travaux d'aqueduc et d'égouts ainsi que des travaux de mise à niveau pour des réservoirs, et dont le Règlement d'emprunt a fait l'objet d'une modification par résolution	220 000 \$
1110-2022 concernant une dépense et un emprunt de 5 500 000 \$ pour la construction d'une conduite d'eau potable et d'égout sanitaire, comprenant une traverse de rivière par micro-tunnelier et forage unidirectionnel	5 422 000 \$
1119-2023 concernant une dépense et un emprunt de 3 500 000 \$ pour les travaux de prolongement des conduites d'égout sanitaire et d'eau potable entre la rue de Soulanges et la rue André	3 146 105 \$
1151-2024 concernant une dépense et un emprunt de 8 602 000 \$ pour les travaux de prolongement des conduites d'égout sanitaire et d'eau potable entre la rue André et le chemin des Carrières	6 525 000 \$
1139-2024 décrétant un emprunt de 22 260 000 \$ pour la construction du Centre de gestion des actifs	8 624 785 \$
1152-2024 concernant une dépense et un emprunt de 1 750 000 \$ pour le réaménagement du parc Grégoire (Jeux d'eau et surface multisports)	1 400 000 \$
1153-2024 décrétant des dépenses en immobilisation de 5 850 000 \$ et un emprunt de 5 350 000 \$	1 200 680 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 1118-2023, 1130-2023, 1135-2023, 1140-2024, 1146-2024, 1110-2022, 1119-2023, 1151-2024, 1139-2024, 1152-2024 et 1153-2024, la Ville de Bromont souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST PROPOSÉ PAR **PATRICK MÉTIVIER**  
APPUYÉ PAR **MANON GAUMOND**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 5 février 2026;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 5 février et le 5 août de chaque année;



## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

BANQUE NATIONALE DU CANADA  
SUCCURSALE 07731  
82 BOUL. DE BROMONT BUR. 103  
BROMONT, QC  
J2L 2K3

8. Que les obligations soient signées par la mairesse et le trésorier. La Ville de Bromont, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

Que, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2032 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 1118-2023, 1130-2023, 1135-2023, 1140-2024, 1146-2024, 1110-2022, 1119-2023, 1151-2024, 1139-2024, 1152-2024 et 1153-2024 soit plus court que celui originellement fixé, c'est à dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 5 février 2026), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**ADOPTÉE**

## 2026-01-022

### ANNULATION DU FINANCEMENT PAR LE FONDS DE ROULEMENT - EXERCICE FINANCIER 2025

ATTENDU QUE certains projets ont été financés par le fonds de roulement pour l'exercice financier 2025 et les années antérieures;

ATTENDU QUE des projets ont des variations entre le financement prévu et la dépense réelle et que les variations sont présentées au tableau ci-dessous;

Direction (Division)	Description	Montant alloué	Montant nécessaire	Écart
Direction des services administratifs et du soutien à l'organisation (Division – Technologie de l'information)	Acquisition équipement informatique	216 416,47 \$	214 783,13 \$	1 633,34 \$
Direction des relations avec la communauté et de l'expérience citoyenne (Division – Sport, loisirs et événements)	Mise à niveau surface multisports CGD	141 740 \$	134 061,67 \$	7 678,33 \$
	Ajout de rideaux protecteurs scène place publique	21 000 \$	-	21 000 \$
	Achat d'équipements pour l'aréna	220 000 \$	169 614,27 \$	50 385,73 \$



## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

Direction de la sécurité publique (Service de sécurité incendie)	Caméra thermique	15 750 \$	15 586,44 \$	163,56 \$
Direction de la sécurité publique (Service de police)	Renouvellement de la flotte des véhicules	145 000 \$	126 940,19 \$	18 059,81 \$
	Vélos électriques policiers	16 250 \$	-	16 250 \$
Direction de la gestion durable du territoire (Division – Développement économique)	Achat d'unités de vélovoûte	40 000 \$	18 652,85 \$	21 347,15 \$
Direction de la gestion des actifs et des grands projets (Division – Génie et grands projets)	Ajout de conteneurs semi-enfouis Deux Montagnes	135 740 \$	-	135 740 \$
	Réfection la rue Pierre-Bellefleur et aménagement de stationnement	131 250 \$	-	131 250 \$
	Réfection du boul. de l'aéroport	30 000 \$	-	30 000 \$
	Drainage pluvial-#204 Deux-Montagnes	115 500 \$	-	115 500 \$
	Prolongement de trottoir rue Legault	52 500 \$	-	52 500 \$
Direction de la gestion des actifs et des grands projets (Division – Gestion des opérations)	Construction d'un trottoir rue Brousseau	70 500 \$	-	70 500 \$
	Nouvelles bornes de recharge	21 000 \$	1 119,89 \$	19 880,11 \$
	Maintien actifs - Caserne 2 (Adamsville)	42 000 \$	-	42 000 \$
	Maintien actifs - CCSJ	42 000 \$	-	42 000 \$

IL EST PROPOSÉ PAR **MARTIN LAVOIE**  
 APPUYÉ PAR **MATHIEU LYMBURNER**  
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'annuler le financement par le fonds de roulement pour l'exercice financier 2025 pour un montant de 775 888,03 \$.

D'autoriser le directeur de la Direction des services administratifs et du soutien à l'organisation et trésorier à annuler ledit financement et à effectuer toutes les opérations nécessaires à cet effet.

**ADOPTÉE**

**2026-01-023**

### **ANNULATION DU FINANCEMENT À MÊME LA RÉSERVE DES EAUX - EXERCICE FINANCIER 2025**

ATTENDU le financement par la réserve des eaux de certaines dépenses en immobilisations;

ATTENDU QUE les montants du tableau ci-dessous ne seront pas utilisés;

Direction (Division)	Description	Montant alloué	Montant nécessaire	Écart
Direction de la gestion des actifs et des grands projets (Division – Génie et grands projets)	Remplacement d'une conduite d'aqueduc 200 mm dans le Golf	105 000 \$	-	(105 000) \$
	Prolongement des infrastructures rue Stanstead	157 500 \$	112 500 \$	(45 000) \$
	Études, plans et devis, travaux divers projets	371 021,10 \$	320 324,15 \$	(50 696,95) \$
	Recherche en eau souterraine	157 490 \$	160 868,58 \$	3 378,58 \$



## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

Direction de la gestion des actifs et des grands projets (Division – Gestion des opérations)	Maintien actifs – eau potable	238 115 \$	6 939,15 \$	(231 175,85) \$
	Maintien actifs – Berthier	52 500 \$	-	(52 500) \$
	Maintien actifs eaux usées	57 750 \$	44 821,49 \$	(12 928,51) \$

IL EST PROPOSÉ PAR **MARTIN LAVOIE**  
APPUYÉ PAR **MATHIEU LYMBURNER**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'annuler le financement de certaines dépenses en immobilisations par la réserve des eaux pour l'exercice financier 2025 pour un montant de 493 922,73 \$.

D'autoriser le directeur de la Direction des services administratifs et du soutien à l'organisation et trésorier à annuler ledit financement et à effectuer toutes les opérations nécessaires à cet effet.

**ADOPTÉE**

### 2026-01-024

#### APPROPRIATION DES DÉPENSES DANS LE CADRE DU VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) - EXERCICE FINANCIER 2025

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engagent à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle la ministre des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-AF13 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2025 de l'année civile en cours de laquelle la ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le MTMD, de la reddition de comptes relative aux projets;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le MTMD fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'elle a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide, tel qu'il apparaît dans sa lettre du 16 juillet 2025, soit un montant de 34 000 \$;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

IL EST PROPOSÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**  
APPUYÉ PAR **LUCIE RIENDEAU**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'approuver la reddition de comptes dont le total des dépenses est de 431 081 \$ excluant les taxes nettes, relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-AF13, conformément aux exigences du MTMD, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.



## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

De transmettre une copie de la présente résolution au MTMD.

**ADOPTÉE**

**2026-01-025**

### **VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION DE LA VILLE DE BROMONT À LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE BROMONT (SODEB) POUR L'ANNÉE 2026**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont, suivant les pouvoirs et les rôles qui lui sont attribués, a la responsabilité de prendre les mesures nécessaires pour favoriser l'accroissement de la richesse collective et s'assurer d'un développement harmonieux de son territoire;

ATTENDU QUE la Société de développement économique de Bromont (SODEB) est un organisme sans but lucratif, constitué en vertu de la 3e partie de la *Loi des compagnies* et agit à titre de mandataire de la Ville de Bromont dans la promotion du développement économique, principalement pour le secteur industriel de la Ville de Bromont;

ATTENDU QUE lors de l'adoption du budget 2026, la Ville de Bromont a consenti à verser une contribution financière de 50 000 \$ destinée à couvrir une partie des dépenses de fonctionnement de l'organisme;

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder au transfert annuel prévu au budget 2026;

IL EST PROPOSÉ PAR **PATRICK MÉTIVIER**  
APPUYÉ PAR **MANON GAUMOND**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De verser la contribution financière de 50 000 \$ consentie lors de l'adoption du budget 2026 à la SODEB.

D'autoriser le directeur de la Direction des services administratifs et du soutien à l'organisation et trésorier à approprier les montants nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE**

**2026-01-026**

### **VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION DE LA VILLE DE BROMONT À TECHNUM QUÉBEC POUR L'ANNÉE 2026**

ATTENDU QUE lors de l'adoption du budget 2026, la Ville de Bromont a consenti à verser une contribution financière de 238 123,59 \$, plus les taxes applicables, destinée à couvrir une partie des dépenses de fonctionnement de Technum Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR **PATRICK MÉTIVIER**  
APPUYÉ PAR **MANON GAUMOND**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De verser la contribution financière à Technum Québec de 238 123,59 \$, plus les taxes applicables, consentie lors de l'adoption du budget 2026.

D'autoriser le directeur de la Direction des services administratifs et du soutien à l'organisation et trésorier à approprier les montants nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

**ADOPTÉE**

**2026-01-027**



## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

### APPROPRIATION AU POSTE DE REVENUS REPORTÉS DES CARRIÈRES ET SABLIERES POUR LE FINANCEMENT EN PARTIE DE PROJETS AUTORISÉS LORS DE L'ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL EN IMMOBILISATIONS 2026-2027-2028

ATTENDU l'adoption du programme triennal en immobilisations 2026-2027-2028, conformément à la résolution numéro 2025-12-546;

ATTENDU le financement de projets par les revenus reportés des carrières et sablières;

IL EST PROPOSÉ PAR **MARTIN LAVOIE**  
APPUYÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur de la Direction des services administratifs et du soutien à l'organisation et trésorier à approprier le montant de 398 349 \$ au poste de revenus reportés des carrières et sablières pour financer le projet suivant :

Direction (Division)	Numéro de projet	Description	Montant alloué
Direction de la gestion des actifs et des grands projets (Division - Gestion des opérations)	TP2026-009	Rechargement de chemin de gravier	398 349 \$
<b>Total financé par les revenus reportés des carrières et sablières</b>			<b>398 349 \$</b>

ADOPTÉE

## 2026-01-028

### APPROPRIATION AU POSTE DE REVENUS REPORTÉS DES PARCS ET TERRAINS POUR LE FINANCEMENT EN PARTIE DE PROJETS AUTORISÉS LORS DE L'ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL EN IMMOBILISATIONS 2026-2027-2028

ATTENDU l'adoption du programme triennal en immobilisations 2026-2027-2028, conformément à la résolution numéro 2025-12-546;

ATTENDU le financement de projets par les revenus reportés des parcs et terrains;

IL EST PROPOSÉ PAR **MARTIN LAVOIE**  
APPUYÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur de la Direction des services administratifs et du soutien à l'organisation et trésorier à approprier le montant de 18 000 \$ au poste de revenus reportés des parcs et terrains pour financer le projet suivant :

Direction (Division)	Numéro de projet	Description	Montant alloué
Direction des relations avec la communauté et de l'expérience citoyenne (Division – Sports, loisirs et événements)	LO2025-004	Aménagement d'un sentier le long de la rivière du quartier Natura	18 000 \$
<b>Total financé par les revenus reportés des parcs et terrains</b>			<b>18 000 \$</b>

ADOPTÉE



## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

**2026-01-029**

### **APPROPRIATION À LA RÉSERVE FINANCIÈRE DES EAUX POUR LE FINANCEMENT EN PARTIE DE PROJETS AUTORISÉS LORS DE L'ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL EN IMMOBILISATIONS 2026-2027-2028**

ATTENDU l'adoption du programme triennal en immobilisations 2026-2027-2028, conformément à la résolution numéro 2025-12-546;

ATTENDU le financement de projets par la réserve financière des eaux;

IL EST PROPOSÉ PAR **MARTIN LAVOIE**  
APPUYÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur de la Direction des services administratifs et du soutien à l'organisation et trésorier à approprier le montant de 508 059 \$ à la réserve financière des eaux pour financer les projets suivants :

<b>Direction (Division)</b>	<b>Numéro de projet</b>	<b>Description</b>	<b>Montant alloué</b>
Direction de la gestion des actifs et des grands projets (Division – Génie et grands projets)	ST2024-004	Achat de compteurs d'eau commercial et industriel (Regl 1116-2022)	20 000 \$
	VB-25-GGP-160	Désaffectation du poste de pompage 5A Shefford	96 588 \$
Direction de la gestion des actifs et des grands projets (Division – Gestion des opérations)	TP2026-006	Déficit de maintien d'actifs du réseau des eaux usées	57 743 \$
	TP2026-007	Déficit de maintien d'actifs du réseau d'eau potable	333 728 \$
<b>Total financé par la réserve des eaux</b>			<b>508 059 \$</b>

**ADOPTÉE**

**2026-01-030**

### **APPROPRIATION À LA RÉSERVE FINANCIÈRE POUR CHANGEMENTS CLIMATIQUES POUR LE FINANCEMENT EN PARTIE DE PROJETS AUTORISÉS LORS DE L'ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL EN IMMOBILISATIONS 2026-2027-2028**

ATTENDU l'adoption du programme triennal en immobilisations 2026-2027-2028, conformément à la résolution numéro 2025-12-546;

ATTENDU le financement d'un projet par la réserve financière pour changements climatiques;

IL EST PROPOSÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**  
APPUYÉ PAR **PATRICK MÉTIVIER**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur de la Direction des services administratifs et du soutien à l'organisation et trésorier à approprier le montant de 40 000 \$ à la réserve financière pour changements climatiques pour financer le projet suivant :

<b>Direction (Division)</b>	<b>Description</b>	<b>Montant alloué</b>
Direction des relations avec la communauté et de l'expérience citoyenne (Division – Sports, loisirs et événements)	Ombrages permanent et jeux d'eaux	40 000 \$
<b>Total financé par réserve changements climatiques</b>		<b>40 000 \$</b>

**ADOPTÉE**



## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

**2026-01-031**

### **EMPRUNT AU FONDS DE ROULEMENT POUR LE FINANCEMENT EN PARTIE DE PROJETS AUTORISÉS LORS DE L'ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL EN IMMOBILISATIONS 2026-2027-2028**

ATTENDU l'adoption du programme triennal en immobilisations 2026-2027-2028, conformément à la résolution numéro 2025-12-546;

ATTENDU QUE certains projets nécessitent un emprunt au fonds de roulement pour le financement de ceux-ci;

IL EST PROPOSÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**  
APPUYÉ PAR **PATRICK MÉTIVIER**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur de la Direction des services administratifs et du soutien à l'organisation et trésorier à approprier le montant de 1 330 944 \$ au fonds de roulement pour financer les projets suivants :

<b>Direction (Division)</b>	<b>Numéro de projet</b>	<b>Description</b>	<b>Montant alloué</b>
Direction des services administratifs et du soutien à l'organisation (Division - Technologie de l'information)	IF2021-002	Remplacement et acquisition d'équipements informatiques	50 000 \$
Direction des relations avec la communauté et de l'expérience citoyenne (Division - Sports, loisirs et événements)	LO2025-002	Achat d'équipements pour l'aréna	57 743 \$
Direction de la sécurité publique (Service de police)	PO2026-002	Renouvellement de la flotte de véhicules de police	108 000 \$
Direction de la gestion des actifs et des grands projets (Division - Génie et grands projets)	ST2025-021	Drainage pluvial entre Stanstead et Verchères	143 308 \$
Direction de la gestion des actifs et des grands projets (Division - Gestion des opérations)	TP2026-001	Télémetrie - infrastructures égout et aqueduc	30 105 \$
	TP2026-002	Maintien des infrastructures routières (pavage)	100 000 \$
	TP2026-003	Véhicules - Maintien d'actifs	99 738 \$
	TP2026-011	Acquisition de véhicules	68 242 \$
	TP2026-012	Acquisition véhicules lourds/machinerie	391 078 \$
	TP2026-019	Sécurité piétonne	75 000 \$
	TP2026-704	Déconstruction Centre Marguerite-Dubois	25 000 \$
Direction de la sécurité publique (Service de sécurité incendie)	IN2026-001	Remplacement véhicule civil pour le service des incendies	82 730 \$
	IN2026-006	Révision de l'usage de la caserne de la rue du Ciel	100 000 \$
<b>Total financé par le fonds de roulement</b>			<b>1 330 944 \$</b>

Que ledit montant ainsi emprunté soit remboursé au fonds de roulement sur une période de 5 ans et que ledit emprunt ne soit effectué qu'au moment de la dépense.

**ADOPTÉE**

**2026-01-032**



## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

### **LIBÉRATION DE SURPLUS AFFECTÉ LIÉ À LA CONSTRUCTION DE L'INCUBATEUR-ACCÉLÉRATEUR DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE BROMONT (SODEB)**

ATTENDU QUE le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) a confirmé que la Société de développement économique de Bromont (SODEB) sera bénéficiaire du projet d'incubateur-accélérateur de la zone d'innovation;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont s'est engagée, par la résolution 2024-01-025, à contribuer financièrement au projet au montant de 5,25 M \$ et que cette contrepartie sera versée à la SODEB au fur et à mesure de l'avancement des travaux;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a versé un montant de 208 949 \$ en 2023;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a déjà affecté un montant de 1 400 000 \$ au surplus en 2024 par la résolution 2023-12-642 et que ce montant a été payé;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont s'est engagée, par la résolution 2024-06-285 à affecter un montant de 3 641 051 \$ dans un surplus affecté pour cette fin et qu'un montant de 3 095 000 \$ a été payé en 2024 et 2025;

ATTENDU QUE le coût de construction de l'incubateur-accélérateur a été moindre que le coût attendu;

IL EST PROPOSÉ PAR **PATRICK MÉTIVIER**  
APPUYÉ PAR **MANON GAUMOND**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le directeur de la Direction des services administratifs et du soutien à l'organisation et trésorier à libérer le montant de 546 051 \$ du surplus affecté pour la construction de l'incubateur-accélérateur de la SODEB et de retourner ce montant dans le surplus libre.

**ADOPTÉE**

## **2026-01-033**

### **CONFIRMATION AU POSTE-CADRE À DURÉE INDÉTERMINÉE DE DIRECTRICE/DIRECTEUR, DIRECTION DE LA GESTION DURABLE DU TERRITOIRE**

ATTENDU QUE monsieur Thierry Bourdeau occupe le poste-cadre à durée indéterminée de directrice/directeur, Direction de la gestion durable du territoire, depuis le 6 janvier 2025;

ATTENDU QUE la période d'essai de douze (12) mois de monsieur Thierry Bourdeau s'est terminée le 6 janvier 2026;

ATTENDU QUE l'évaluation de la période d'essai a été effectuée le 18 décembre 2025 par la directrice générale adjointe, Direction générale;

ATTENDU QUE le poste-cadre à durée indéterminée de directrice/directeur, Direction de la gestion durable du territoire, fait partie intégrante de la structure permanente des employés-cadres de la Ville de Bromont;

IL EST PROPOSÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**  
APPUYÉ PAR **MATHIEU LYMBURNER**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De confirmer monsieur Thierry Bourdeau au poste-cadre à durée indéterminée de directrice/directeur, Direction de la gestion durable du territoire, à compter du 6 janvier 2026.

**ADOPTÉE**

## **2026-01-034**



## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

### **CONFIRMATION AU POSTE-CADRE À DURÉE INDÉTERMINÉE DE CHEFFE/CHEF DE DIVISION - PERMIS ET INSPECTION, DIRECTION DE LA GESTION DURABLE DU TERRITOIRE**

ATTENDU QUE monsieur Frédéric Tremblay occupe le poste-cadre à durée indéterminée de cheffe/chef de division - permis et inspection, Direction de la gestion durable du territoire, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025;

ATTENDU QUE la période d'essai de douze (12) mois de monsieur Frédéric Tremblay s'est terminée le 1<sup>er</sup> janvier 2026;

ATTENDU QUE l'évaluation de la période d'essai a été effectuée le 4 décembre 2025 par le directeur de la Direction de la gestion durable du territoire;

ATTENDU QUE le poste-cadre à durée indéterminée de cheffe/chef de division - permis et inspection, Direction de la gestion durable du territoire, fait partie intégrante de la structure permanente des employés-cadres de la Ville de Bromont;

IL EST PROPOSÉ PAR **LUCIE RIENDEAU**  
APPUYÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De confirmer monsieur Frédéric Tremblay au poste-cadre à durée indéterminée de cheffe/chef de division - permis et inspection, Direction de la gestion durable du territoire, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

**ADOPTÉE**

## **2026-01-035**

### **OCTROI DE CONTRAT EN GRÉ À GRÉ POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE VIRAGE - RUE DES FRÊNES À MÉCANIQUE MOBILE L'ÉCLAIR INC. POUR UN MONTANT DE 108 374,59 \$, PLUS LES TAXES APPLICABLES (122-GGP-G-25)**

ATTENDU QU'il est requis de procéder à des travaux d'aménagement d'une aire de virage sur la rue des Frênes;

ATTENDU QUE le Règlement 1069-2019 sur la gestion contractuelle de la Ville de Bromont permet l'octroi d'un contrat en gré à gré et que le présent octroi est conforme aux dispositions dudit Règlement;

ATTENDU QUE le formulaire a été dûment rempli et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU QU'en vertu du Règlement 945-2008 déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses, d'engager des fonctionnaires et de payer les dépenses pour et au nom de la municipalité, ce contrat doit être autorisé par le conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR **PATRICK MÉTIVIER**  
APPUYÉ PAR **MANON GAUMOND**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat en gré à gré pour les travaux d'aménagement d'une aire de virage - rue des Frênes à Mécanique mobile l'Éclair inc. pour un montant de 108 374,59 \$, plus les taxes applicables.

De mandater le chargé de projets, division génie et grands projets, Direction de la gestion des actifs et des grands projets, à signer pour et au nom de la Ville de Bromont tous les documents nécessaires afin de donner effet à la présente résolution.

De mandater le directeur de la Direction des services administratifs et du soutien à l'organisation et trésorier à approprier les montants nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense à même le budget de fonctionnement.

**ADOPTÉE**



## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

**2026-01-036**

### **ANNULATION ET REMPLACEMENT DE LA RÉOLUTION 2025-11-478 - DESTRUCTION DE DOCUMENTS INACTIFS IRRÉMÉDIABLEMENT DÉTÉRIORÉS**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 18 de la *Loi sur les archives* (RLR, chap. A-21.1), Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) peut autoriser l'élimination de documents inactifs d'un organisme public destinés à être conservés de manière permanente s'ils ont été reproduits sur un autre support ou si BAnQ estime qu'ils sont irrémédiablement détériorés ou qu'il n'est plus utile de les conserver;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont est un organisme public visé au paragraphe 4 de l'annexe de la *Loi sur les archives*;

ATTENDU QUE certains documents inactifs de la Ville de Bromont destinés à être conservés de manière permanente ont été irrémédiablement détériorés (déchiquetés par erreur suite à leur numérisation), bien qu'ils aient été préalablement numérisés;

ATTENDU QU'une description sommaire des documents inactifs à éliminer est annexée à la présente résolution, pour en faire partie intégrante;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'annuler et de remplacer la résolution 2025-11-478;

IL EST PROPOSÉ PAR **MANON GAUMOND**  
APPUYÉ PAR **LUCIE RIENDEAU**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'annuler et de remplacer la résolution 2025-11-478.

De mandater la personne titulaire du poste d'archiviste, Direction du service du greffe et des affaires juridiques, de demander à BAnQ l'autorisation d'éliminer des documents inactifs irrémédiablement détériorés pour et au nom de la Ville de Bromont.

**ADOPTÉE**

**N.M.**

### **DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS DE DÉCEMBRE 2025**

**2026-01-037**

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU 9 DÉCEMBRE 2025**

IL EST PROPOSÉ PAR **MANON GAUMOND**  
APPUYÉ PAR **LUCIE RIENDEAU**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité consultatif d'urbanisme du 9 décembre 2025.

**ADOPTÉE**

**2026-01-038**

### **2025-30171 : RÉVISION : APPROBATION DE PLANS – CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE ISOLÉE AU 107, RUE DE VERCHÈRES**



## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a analysé le document déposé par le requérant, dans lequel celui-ci expose des arguments relatifs au pourcentage de fenestration et à la forme triangulaire;

ATTENDU QUE le requérant a indiqué à l'inspecteur responsable du dossier qu'il souhaite modifier les plans approuvés par le conseil pour conserver des fenêtres triangulaires dans le projet de construction, faisant valoir que cette modification améliorerait l'intégration architecturale et mettrait en valeur le plafond cathédral;

ATTENDU QUE le CCU constate que les exemples de résidences dotées de fenêtres de forme triangulaire dans le document ne se trouvent pas sur la rue visée, mais ailleurs dans le quartier;

ATTENDU QUE le CCU maintient sa position et considère que les fenêtres de forme triangulaire ne s'intègrent pas aux autres résidences sur cette rue;

ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil de refuser la demande;

IL EST PROPOSÉ PAR **LUCIE RIENDEAU**  
APPUYÉ PAR **MANON GAUMOND**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De suivre la recommandation du CCU et de refuser, conformément au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), la modification des fenêtres dans le projet de construction de la résidence unifamiliale isolée au 107, rue de Verchères.

**ADOPTÉE**

### **2026-01-039**

#### **2025-30167 : APPROBATION DE PLANS – CONSTRUCTION DE TROIS (3) BÂTIMENTS COMMERCIAUX DANS LE PROJET COMMERCIAL INTÉGRÉ LES SOMMETS BROMONT SITUÉ AU 89, BOULEVARD DE BROMONT**

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a analysé la demande visant la construction des bâtiments B4 à B6 dans le projet commercial intégré (PCI) Les Sommets Bromont;

ATTENDU QUE le CCU considère que dans l'ensemble, ces bâtiments s'intègrent aux autres bâtiments déjà approuvés dans le PCI;

ATTENDU QUE nonobstant les plans déposés, l'inspecteur responsable du dossier a confirmé que les bandes lumineuses DEL prévues en sous-face des soffites ont été retirées du projet;

ATTENDU QUE le CCU est d'avis que les écrans destinés à dissimuler les équipements mécaniques en toiture devraient être harmonisés aux teintes et matériaux des bâtiments, plutôt que d'être uniformément blancs, afin d'en atténuer l'impact visuel;

ATTENDU QUE le CCU juge opportun de revoir le traitement architectural de l'élévation gauche du bâtiment B4, en façade sur la rue John-Savage, de manière à réduire l'impact visuel des portes de service orientées vers la voie publique;

ATTENDU QUE le CCU recommande d'évaluer la possibilité de privilégier des lattes en bois véritable en sous-face des corniches des bâtiments, plutôt qu'en aluminium, afin de conférer une expression plus chaleureuse aux bâtiments, bien que cette exigence n'ait pas été soulevée pour les trois (3) premiers bâtiments dans le PCI;

ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil d'accepter la demande sous conditions;

IL EST PROPOSÉ PAR **LUCIE RIENDEAU**  
APPUYÉ PAR **MANON GAUMOND**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

De suivre la recommandation du CCU et d'accepter, conformément au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), le plan projet d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre Kevin Migué, daté du 4 décembre 2025, les plans de bâtiment préparés par l'architecte Félix Hamel, datés du 26 novembre 2025, et les autres documents déposés en soutien à la demande, permettant la construction de trois (3) bâtiments commerciaux dans le projet commercial intégré Les Sommets Bromont situé au 89, boulevard de Bromont conditionnellement aux points suivants :

- Qu'une perspective révisée du bâtiment B4, prise depuis la rue John-Savage et répondant aux préoccupations du CCU, soit déposée préalablement à l'approbation du projet par le conseil;
- Que le choix de la couleur des écrans destinés à dissimuler les équipements mécaniques sur les toitures soit soumis et déposé avant l'approbation du projet par le conseil.

**ADOPTÉE**

### **2026-01-040**

#### **2025-30168 : APPROBATION DE PLANS – RÉNOVATION D'UN BÂTIMENT COMMERCIAL (BLOC B) DANS LE PROJET COMMERCIAL INTÉGRÉ LES SOMMETS BROMONT SITUÉ AU 89, BOULEVARD DE BROMONT**

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a analysé la demande de rénovation du bâtiment B, situé au sein du projet commercial intégré (PCI) Les Sommets Bromont;

ATTENDU QUE le CCU est d'avis que le bâtiment, tel que proposé, s'intègre harmonieusement aux autres bâtiments du PCI;

ATTENDU QUE le CCU considère que les travaux projetés respectent les objectifs et critères du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil d'accepter la demande;

IL EST PROPOSÉ PAR **LUCIE RIENDEAU**  
APPUYÉ PAR **MANON GAUMOND**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De suivre la recommandation du CCU et d'accepter, conformément au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans de bâtiment préparés par l'architecte Félix Hamel, datés du 26 novembre 2025, et les autres documents déposés en soutien à la demande, permettant la rénovation d'un bâtiment commercial (Bloc B) dans le projet commercial intégré Les Sommets Bromont situé au 89, boulevard de Bromont.

**ADOPTÉE**

### **2026-01-041**

#### **2025-30169 : APPROBATION DE PLANS – AJOUT D'UNE PORTE DOUBLE AU BÂTIMENT COMMERCIAL SITUÉ AU 570, RUE SHEFFORD – STORES BROMONT**

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) recommande au conseil d'accepter la demande;

IL EST PROPOSÉ PAR **MANON GAUMOND**  
APPUYÉ PAR **LUCIE RIENDEAU**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De suivre la recommandation du CCU et d'accepter, conformément au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les documents déposés en soutien à la demande, permettant l'ajout d'une porte double au bâtiment commercial situé au 570, rue Shefford – Stores Bromont.

**ADOPTÉE**



## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

**2026-01-042**

### **2025-30170 : APPROBATION DE PLANS – AGRANDISSEMENT D'UNE RÉSIDENCE MULTIFAMILIALE AU 109, RUE DE WOLFE**

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a analysé la demande d'agrandissement de la résidence multifamiliale située au 109, rue Wolfe, visant l'ajout de six (6) logements;

ATTENDU QUE le CCU considère que l'agrandissement projeté s'intègre à la topographie du site, au bâtiment existant et à l'architecture présente dans le secteur;

ATTENDU QU'afin d'améliorer l'intégration paysagère, le CCU estime opportun de remplacer la friche existante au sud du mur de béton longeant le stationnement par des plantations permettant d'en atténuer la présence et de masquer le mur;

ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil d'accepter la demande sous conditions;

IL EST PROPOSÉ PAR **MANON GAUMOND**  
APPUYÉ PAR **LUCIE RIENDEAU**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De suivre la recommandation du CCU et d'accepter, conformément au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), le plan projet d'implantation préparé par l'arpenteur-géomètre Philippe Lalonde, daté du 25 novembre 2025, le plan d'aménagement paysager préparé par l'architecte paysagiste Samuel Roy, daté du 21 novembre 2025, les plans de bâtiment préparés par l'architecte Mylène Fleury, datés du 25 novembre 2025, et les autres documents déposés en soutien à la demande, permettant l'agrandissement d'une résidence multifamiliale au 109, rue de Wolfe, conditionnellement aux points suivants :

- Que préalablement à la délivrance du permis de construction, le plan d'aménagement paysager soit modifié afin de remplacer la friche par des plantations destinées à dissimuler le mur de béton longeant le stationnement;
- Qu'un dépôt de garantie ou lettre de crédit bancaire au montant de 5 000 \$ soit versé avant la délivrance du permis de construction, afin d'assurer l'exécution des travaux d'aménagement paysager avant l'échéance dudit permis.

**ADOPTÉE**

**2026-01-043**

### **2025-30172 : APPROBATION DE PLANS – CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE ISOLÉE AU 96, RUE D'ADAMSVILLE**

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a analysé la demande visant la construction d'une résidence unifamiliale isolée au 96, rue d'Adamsville;

ATTENDU que la résidence sera construite dans un milieu boisé à une distance d'environ 30 m de la rue;

ATTENDU QUE le CCU est d'avis que, compte tenu de l'implantation de la résidence en retrait de la rue, le style architectural proposé a une incidence limitée sur le voisinage;

ATTENDU QUE le CCU juge que le projet rencontre, pour l'essentiel, les objectifs et la plupart des critères du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil d'accepter la demande;

IL EST PROPOSÉ PAR **MANON GAUMOND**  
APPUYÉ PAR **LUCIE RIENDEAU**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ



## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

De suivre la recommandation du CCU et d'accepter, conformément au Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), le plan projet d'implantation daté du 2 décembre 2025, les plans de bâtiment préparés par le technologue en architecture Danny Laguë, datés du 12 avril 2025, et les autres documents déposés en soutien à la demande, permettant la construction d'une résidence unifamiliale isolée au 96, rue d'Adamsville.

**ADOPTÉE**

### **2026-01-044**

#### **2025-30141 : ADOPTION DE LA RÉOLUTION FINALE VISANT À AUTORISER L'USAGE RÉCRÉATIF D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE (YOGA, PILATES, REFORMER, MÉDITATION) AU 821, RUE SHEFFORD, EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)**

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a étudié la demande visant à autoriser l'usage récréatif d'un bâtiment accessoire, soit la tenue d'activités de yoga, pilates, reformer et méditation, au 821, rue Shefford;

ATTENDU QUE le bâtiment accessoire était utilisé par les propriétaires précédents, à titre de salle de conférence et de réunion;

ATTENDU QUE cet usage s'inscrit dans un projet d'ensemble d'espace de détente comprenant, dans le bâtiment principal, un comptoir-lunch;

ATTENDU QUE l'usage projeté correspond à la catégorie « ÉTABLISSEMENT SPORTIF INTÉRIEUR » au sens de la réglementation d'urbanisme;

ATTENDU QUE le CCU estime que l'usage « ÉTABLISSEMENT SPORTIF INTÉRIEUR » ne devrait pas être autorisé de plein droit dans le Vieux Bromont et que le recours à un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) constitue l'outil approprié pour autoriser ce projet à cet endroit;

ATTENDU QUE la pratique des activités envisagées (yoga, pilates, reformer et méditation) dans le bâtiment accessoire est de nature peu bruyante et n'est pas susceptible de générer des nuisances significatives pour le voisinage;

ATTENDU QUE le CCU considère que cette demande répond aux critères du règlement relatif aux PPCMOI;

ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil d'accepter la demande;

ATTENDU QU'une consultation publique portant sur le projet de résolution s'est tenue le 2 décembre 2025;

ATTENDU QU'à la suite de cette consultation publique, aucune modification n'a été apportée au second projet de résolution;

ATTENDU QU'aucune demande de participation à un référendum n'a été reçue à la suite de la publication de l'avis public du 10 décembre 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR **MANON GAUMOND**  
APPUYÉ PAR **LUCIE RIENDEAU**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la résolution finale visant à permettre l'usage récréatif d'un bâtiment accessoire (yoga, pilates, reformer, méditation) au 821, rue Shefford, en vertu du règlement relatif aux PPCMOI.

**ADOPTÉE**

### **2026-01-045**



## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

### ÉCHANGE DU LOT 6 711 452 CONTRE LE LOT 6 711 454, CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE BROME, RUE UNIFIX

ATTENDU QUE le conseil a accepté un accord de principe avec 16198996 Canada inc. en vertu de la résolution portant le numéro 2025-10-448, à sa séance ordinaire du conseil du 1<sup>er</sup> octobre 2025;

ATTENDU QUE 16198996 Canada inc., immatriculée au registraire des entreprises sous le numéro 1180016116, a fait l'objet d'un changement de nom pour Les produits d'érable Bromont inc., le 12 août 2025;

ATTENDU QUE suivant les termes de l'accord, les parties se sont engagées à vendre une partie de leur immeuble respectif en faveur de l'un et l'autre afin de permettre le projet de construction de Les produits d'érable Bromont inc. (anciennement 16198996 Québec inc.);

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont reçu au préalable copie du projet d'acte d'échange rédigé par M<sup>e</sup> Jacques Roberge, notaire;

IL EST PROPOSÉ PAR **MATHIEU LYMBURNER**  
APPUYÉ PAR **MANON GAUMOND**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la résolution portant le numéro 2025-10-448 soit modifiée afin de remplacer le nom de 16198996 Canada inc. par Les produits d'érable Bromont inc.

De confirmer l'accord avec Les produits d'érable Bromont inc.

Que la Ville de Bromont acquière le lot 6 711 452, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome de Les produits d'érable Bromont inc.

Que la Ville de Bromont vende le lot 6 711 454, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Brome, à Les produits d'érable Bromont inc.

Que cet échange est consenti sans soulte.

D'accepter le projet d'acte d'échange soumis par M<sup>e</sup> Jacques Roberge, notaire.

De mandater la mairesse et le greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, l'acte d'échange substantiellement de même forme et teneur que le projet soumis au soutien des présentes ainsi que tout autre document afférent donnant effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

## 2026-01-046

### AMENDEMENT AUX AUTORISATIONS DE SOUTIEN ET AUX AUTORISATIONS RÉGLEMENTAIRES DANS LE CADRE DES ÉVÉNEMENTS 2026 SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROMONT

ATTENDU QUE les autorisations de soutien et les autorisations réglementaires dans le cadre des événements 2026 sont amendées, comme reproduit dans le tableau joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**  
APPUYÉ PAR **PATRICK MÉTIVIER**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le présent amendement aux autorisations de soutien et aux autorisations réglementaires dans le cadre des événements 2026 sur le territoire de la Ville de Bromont, comme reproduit dans le tableau joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, le cas échéant :

- le soutien logistique et le prêt de matériel (selon les disponibilités du matériel et les priorités des travaux et employés de la Ville de Bromont);
- le soutien financier;



## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

- le(s) autorisation(s) conformément au Règlement 1111-2022 sur les nuisances;
- le(s) autorisation(s) conformément au Règlement 1014-2014 sur l'occupation du domaine public;
- le(s) autorisation(s) concernant le droit de passage;
- l'aide à la promotion de la Direction des relations avec la communauté et de l'expérience citoyenne.

D'autoriser le directeur de la Direction des services administratifs et du soutien à l'organisation et trésorier à approprier les montants nécessaires et à les affecter au paiement de ces dépenses, le cas échéant.

**ADOPTÉE**

### **2026-01-047**

#### **AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS POUR L'ANNÉE 2026**

ATTENDU QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal (RLRQ c. S-3.4, r.1) (ci-après « Règlement ») prévoit les exigences de formation pour les pompiers afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce Règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel (ci-après « Programme »);

ATTENDU QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce Programme;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont prévoit, pour l'année 2026, la formation de neuf (9) pompiers dans le cadre du programme Pompier I et de quatre (4) pompiers dans le cadre du programme Pompiers II, pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont, en conformité avec l'article 6 du Programme, doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Brome-Missisquoi;

IL EST PROPOSÉ PAR **MANON GAUMOND**  
APPUYÉ PAR **LUCIE RIENDEAU**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

De mandater la directrice du Service de police et de la Direction de la sécurité publique de la Ville de Bromont à déposer une demande d'aide financière pour la formation des pompiers dans le cadre du Programme pour l'année 2026.

De transmettre une copie de la présente résolution à la MRC de Brome-Missisquoi.

**ADOPTÉE**

### **2026-01-048**

#### **AUTORISATION DES ÉVÉNEMENTS ET CAUSES APPUYÉS PAR LE SERVICE DE POLICE POUR L'ANNÉE 2026**



## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

ATTENDU QUE le Service de police participe annuellement à des événements ou vient en appui à des causes en lien avec ses champs d'activités;

ATTENDU QUE cette participation nécessite la collaboration de ressources humaines et financières;

ATTENDU QUE le travail généré par ces dossiers est majoritairement effectué par l'agente aux relations communautaires, avec la participation des policiers présents sur les relèves de travail;

ATTENDU QUE la Direction des relations avec la communauté et de l'expérience citoyenne appuie la promotion de ces événements et causes;

ATTENDU QUE l'investissement monétaire représente un montant maximum de 5 000 \$, déjà prévu au budget d'opération du Service de police pour l'année 2026;

IL EST PROPOSÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**  
APPUYÉ PAR **MATHIEU LYMBURNER**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser les événements et causes appuyés par le Service de police pour l'année 2026 décrits ci-après:

Janvier	Levée de drapeau « Bell pour la cause »
Février	Semaine de la prévention du suicide
Mars	Mois de la prévention de la fraude
Avril	Mois de l'autisme
Mai	Mois de la prévention à vélo Semaine nationale de la santé mentale Semaine de la police
Juin	Semaine de la neurodiversité Journée internationale de la sensibilisation pour contrer les abus envers les personnes âgées
Septembre	Semaine de la prévention de la sécurité ferroviaire Journée mondiale de la prévention du suicide
Octobre	Journée internationale des aînés Journée mondiale de la santé mentale
Novembre	Semaine de la prévention de la criminalité
Décembre	Journées d'action contre les violences faites aux femmes

D'autoriser la promotion des événements et causes du Service de police pour l'année 2026 dans les outils de communication de la Ville de Bromont.

D'autoriser le directeur de la Direction des services administratifs et du soutien à l'organisation et trésorier à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de ces dépenses.

**ADOPTÉE**

**2026-01-049**

### **DÉSIGNATION DE REMPLAÇANTES/REMPAÇANTS EN CAS D'ABSENCE AU POSTE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE/DIRECTEUR GÉNÉRAL**

ATTENDU la résolution 2023-09-506 adoptée à la séance ordinaire du conseil le 5 septembre 2023;

ATTENDU QU'il y a lieu de mettre à jour la liste de remplaçantes/remplaçants en cas d'absence du titulaire du poste de directrice générale/directeur général;

ATTENDU QUE la remplaçante/le remplaçant bénéficiera des pouvoirs désignés au poste de directrice générale/directeur général en vertu du Règlement en vigueur déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses, d'engager des fonctionnaires et de payer les dépenses pour et au nom de la municipalité ainsi que des pouvoirs désignés au poste de directrice générale/directeur général en vertu du Règlement en vigueur sur la gestion contractuelle de la Ville de Bromont;



## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

ATTENDU QUE la remplaçante/le remplaçant agira également à titre de coordonnatrice/coordonnateur des mesures d'urgence, le cas échéant;

IL EST PROPOSÉ PAR **MANON GAUMOND**  
APPUYÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'annuler la résolution 2023-09-506 et de la remplacer par la présente résolution.

De nommer le titulaire du poste de directrice générale adjointe/directeur général adjoint comme remplaçant(e) en cas d'absence au poste de directrice générale/directeur général et que le titulaire du poste de directrice générale adjointe/directeur général adjoint assume à ce moment-là la délégation des pouvoirs désignés au poste de directrice générale/directeur général en vertu du Règlement en vigueur déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses, d'engager des fonctionnaires et de payer les dépenses pour et au nom de la municipalité ainsi que des pouvoirs désignés au poste de directrice générale/directeur général en vertu du Règlement en vigueur sur la gestion contractuelle de la Ville de Bromont.

Qu'à titre de remplaçante/remplaçant, le titulaire du poste de directrice générale adjointe/directeur général adjoint agit également à titre de coordonnatrice/coordonnateur des mesures d'urgence, le cas échéant.

Qu'en l'absence du titulaire du poste de directrice générale/directeur général et du titulaire du poste de directrice générale adjointe/directeur général adjoint, ces pouvoirs sont délégués au titulaire du poste de directrice/directeur de la Direction de la gestion des actifs et des grands projets.

Qu'en l'absence du titulaire du poste de directrice générale/directeur général, du titulaire du poste de directrice générale adjointe/directeur général adjoint et du titulaire du poste de directrice/directeur de la Direction de la gestion des actifs et des grands projets, ces pouvoirs soient délégués au titulaire du poste de directrice/directeur de la Direction des services administratifs et du soutien à l'organisation et trésorier.

**ADOPTÉE**

**N.M.**

### **DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA 443E ASSEMBLÉE DE LA RÉGIE AÉROPORTUAIRE RÉGIONALE DES CANTONS-DE-L'EST (RARCE), TENUE LE 4 DÉCEMBRE 2025**

**2026-01-050**

#### **VENTE DU LOT 2 593 111, CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE SHEFFORD, CHEMIN DE GASPÉ**

ATTENDU QUE le conseil municipal a autorisé, par l'adoption de la résolution 2025-10-409, le 1er octobre 2025, la signature d'une promesse d'achat en faveur de Faubourg 1792 inc. pour la vente du lot 2 593 111, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, sans bâtiment;

ATTENDU QUE la promesse d'achat a été signée par les parties le 8 octobre 2025;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont préalablement pris connaissance du projet d'acte de vente préparé par Me David F. Ménard, notaire;

IL EST PROPOSÉ PAR **MATHIEU LYMBURNER**  
APPUYÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Ville de Bromont vende le lot 2 593 111, cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Shefford, d'une superficie de 1 649,10 m<sup>2</sup>, sans bâtiment, en faveur de Faubourg 1792 inc.

Que cette vente est faite en considération de la somme de 90 000 \$, plus les taxes applicables.

D'accepter le projet d'acte de vente soumis par Me David F. Ménard, notaire.



## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

De mandater la mairesse et le greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, l'acte de vente substantiellement de mêmes forme et teneur que celui soumis au soutien des présentes ainsi que tout autre document afférent donnant effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**N.M.**

### DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Trois (3) personnes se prévalent de la deuxième période de questions et font une intervention sur les sujets suivants :

**Monsieur Christian Blanchette :**

- Points 8.1.7, 8.1.8 et 8.1.14 : Comptez-vous évaluer les retombées économiques des sommes que l'on a/que l'on va investir dans la SODEB, Technum et l'incubateur-accelérateur?

**Monsieur Néré Dutil :**

- Est-ce qu'il y a eu des changements cette année au niveau du déneigement? L'entretien « *laisse à désirer* » cette année à Bromont.

**Madame Lise Barette :**

- Commentaire sur l'entretien des rues qui est difficile cet hiver sur le territoire de la Ville de Bromont. Souhaite obtenir la liste des rues prioritaires pour le déneigement.

**2026-01-051**

### LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR **MANON GAUMOND**  
APPUYÉ PAR **MATHIEU LYMBURNER**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la présente séance soit levée, à 20h20.

**ADOPTÉE**

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

\_\_\_\_\_  
MICHELLE CHAMPAGNE, MAIRESSE

\_\_\_\_\_  
MARIE-PIER THERRIEN, GREFFIÈRE ADJOINTE

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil municipal tenue le 2 février 2026.

\_\_\_\_\_  
MICHELLE CHAMPAGNE, MAIRESSE

\_\_\_\_\_  
MARIE-PIER THERRIEN, GREFFIÈRE ADJOINTE